



problème de contrat

Par **isabelle84**, le **21/06/2022** à **09:50**

bonjour,

Depuis le 12/11/20 j'occupais 1 poste de secrétaire en CDI ferme dans 1 entreprise du BTP.

En janvier 2022 j'ai été démarché par 1 entreprise de l'automobile pour intégrer le groupe FIAT pour lequel j'avais déjà travaillé. 1 proposition d'embauche m'est donc soumise sans précision de la durée de la période d'essai. j'ai pourtant posée à plusieurs reprises la question à la personne qui me débauchait. réponse....periode d'essai classique comme vous connaissez déjà la société cela va aller vite".

je quitte donc mon CDI le 04/02/22 et prends mon nouveau poste le 14/02/22.

je ne peux obtenir de mon ancienne société via la "CI BTP" mes congés payés tant que je ne peux justifier soit d'un inscription à pôle emploi, soit d'un nouveau contrat de travail.

Mon nouveau contrat de travail daté du 14/02/22 ne sera pourtant signé que le 25/02/22 (mais je l'ai signé sans le dater). et je me suis à ce moment rendu compte que ma période d'essai était de 2 mois, renouvelable 1 fois....je prends conscience que je me suis fait avoir. j'ai quitté la stabilité pour la précarité.

Le dimanche 27/02/22 j'envoie donc par mail mon nouveau contrat dit "CDI" à la "CI BTP" pour le déblocage de mes congés payés.

Le 08/04/22 je signe 1 avenant prolongeant de 2 mois ma période d'essai...pas vraiment le choix. le 24/05/22 la personne qui m'a débauché m'informe que ma période d'essai s'arrête au 13/05/22 et que le " délais de prévenance" n'étant pas respectée je serai payée jusqu'au 23/06/22. sous le choc, je signe...

Mon contrat de travail stipule que " TOUTE SUSPENSION QUI SE PRODUIRAIT PENDANT LA PERIODE D'ESSAI, QU'ELLE QU'EN SOIT LA CAUSE , PROLONGERAIT D'AUTANT LA DUREE DE CETTE PERIODE".hors le lundi de Pentecôte soit le 06/06/22 j'ai fait 1 chute 3 côtes de fracturées (gendarmerie, pompiers,service des urgences).

Cependant ce monsieur me presse depuis le vendredi 17/06/22 de signer mon solde de tout compte alors que je ne peux me déplacer au siège social à + de 30 kms. n'est bien évidemment pas revenu sur les termes de ce contrat. j'ai demandé qu'il me soit envoyé par mail. "ca va être compliqué la comptable est malade". A ce jour pas de retour de ce Mr.

Ma question est donc la suivante: "puis-je présenter mon dossier au Prud'hommes" ?

En vous remerciant de votre retour.